



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

OBJET :

**BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE  
AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres  
Présent(s) : 20  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 7  
Délibération comportant  
1 page(s),  
0 annexe(s)  
Réception en Préfecture le :  
30/01/26  
Publication le :  
30/01/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

**Les membres présents en séance** : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Emmanuel MAETZ, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

**Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir** : Sandrine DEVEAUX (à Jean-Pierre HERRADA), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Pascale CERNICCHIARO (à Patricia PIVOT)

**Le ou les membres absent(s)** : Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales réunie 19/01/2026*

Selon les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 18 900,25 € (25% de 75 601,00 €) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2026.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

- Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
- Immobilisations corporelles	<u>10 000,00 €</u>
<b>TOTAL autorisation à engager 2026</b>	
<b>BUDGET CENTRE DE SANTE :</b>	<b>15 000,00 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 27 janvier 2026

Le secrétaire de séance  
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,  
René PONTET